
COMMISSION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIETE

Mercredi 10 mai 2017

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'accord dento-mut"

André Frédéric (PS) : Depuis ce 1^{er} janvier, faute d'accord dento-mutualiste, les dentistes pouvaient fixer leurs tarifs avec des suppléments. L'absence d'accord résultait des économies du gouvernement sur l'indexation des honoraires des prestataires de soins.

L'accord du 13 avril met donc fin à une période d'insécurité tarifaire. On a amélioré le remboursement des soins dentaires coûteux pour les patients cancéreux. Par un mécanisme de tarifs maximums, un dentiste conventionné pourra facturer au patient un montant supplémentaire au tarif INAMI pour certaines interventions techniques si le patient y consent préalablement et si le montant est communiqué aux mutualités. En matière de remboursement, les parts du patient restent inchangées en 2017. En 2018, les tickets modérateurs augmenteront mais resteront inchangés pour les enfants, pour les prestations de prévention et les patients bénéficiant de l'intervention majorée.

Malgré cet accord, le contexte demeure difficile. Si votre gouvernement impose de nouvelles économies lors de la fixation de l'objectif budgétaire pour 2018, ce sera la fin du système d'accord au sein de Commission nationale dento-mutualiste. Les patients seront pénalisés car ils payeront plus cher sans être remboursés.

De nouvelles économies seront-elles imposées à nos soins de santé, principale variable d'ajustement de votre budget? Tiendrez-vous parole? Globalement, les patients financent d'ailleurs 20 % de l'accord intervenu aujourd'hui via l'augmentation de certains tickets modérateurs.

En outre, le mécanisme des tarifs maximaux est dommageable pour les patients et fait suite au sous-financement structurel des soins dentaires. Confirmez-vous son caractère temporaire? Un budget complémentaire sera-t-il débloqué pour que les prestations visées par ce mécanisme soient intégrées dans la nomenclature? Avec cet accord, davantage de dentistes se conventionneront-ils?

10 mai 2017

Maggie De Block, ministre : J'ai toujours veillé à ce que le patient ne soit pas touché malgré les économies du gouvernement.

L'accord prévoit une clause de dénonciation par la commission nationale dento-mutualiste si, pour 2018, le gouvernement prévoit des économies pour le secteur dentaire. J'insiste sur le maintien des tickets modérateurs à leur valeur de 2017, c'est-à-dire de 2016, grâce au nouveau système.

L'objectif est d'intégrer les prestations avec des tarifs maximum dans la nomenclature pour promouvoir des soins de qualité avec une certaine garantie tarifaire.

L'instauration des tarifs maximum est une première étape pour évaluer l'utilisation des prestations par les dentistes, en fixer les honoraires objectivement et éviter le déconventionnement parce que la nomenclature ne tiendrait pas compte des coûts réels des nouveaux matériaux. Cela permet aussi d'éviter que les dentistes conventionnés n'envoient les patients vers des prestataires non conventionnés aux tarifs plus élevés. J'espère que ce nouvel accord amènera davantage de dentistes à se conventionner.

En outre, il prévoit que la commission nationale dento-mutualiste fasse des propositions pour un nouveau système d'accords.

Ce système vise à renforcer la sécurité tarifaire et la transparence pour les assurés et à augmenter les soins au tarif conventionné; il vise aussi une entrée en vigueur plus flexible de l'accord pour les dentistes, avec des honoraires équitables fixés objectivement.

Les accords avec les dentistes ont toujours été difficiles. Celui-ci est bien équilibré dans l'intérêt du patient et des praticiens.

André Frédéric (PS): Les statistiques montrent que les soins dentaires sont souvent sacrifiés vu leur coût élevé.

D'autre part, les dentistes réagissent à la pénurie de spécialistes en dentisterie dans certaines régions. Cela ne doit pas rendre les soins encore moins accessibles. Sans vouloir vous vexer, je ne partage pas votre optimisme sur le fait d'avoir toujours veillé à ce que le patient ne soit pas touché. Les économies du gouvernement freinent l'accès aux soins.